

# AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

Audit & Conseil – Sûreté – Marchandises Dangereuses – Langues étrangères

2 rue de Paris 68730 BLOTZHEIM

✉ [dispo@aasec.fr](mailto:dispo@aasec.fr) [www.avsec.fr](http://www.avsec.fr)

☎ +33 3 67 35 18 14 / 15 / 16



## Formation 11.2.3.8

### Personnel concerné

- Cette formation est destinée aux personnes chargées de l'enregistrement et de l'embarquement des passagers (agent d'enregistrement, agent d'escale, agent de trafic, etc.) et au personnel au sol chargé du traitement des bagages : mise en conteneurs ou sur chariots, chargement en soute (agent de piste, agent polyvalent handling etc.).

### Informations complémentaires

La durée minimale de la formation initiale théorique et pratique est de **3h30** sur une périodicité de 5 ans. 60% de bonnes réponses minimum sont nécessaires à la réussite de l'épreuve.

### Prérequis

- Vérification des antécédents annexe du règlement (UE) 2015/1998
- Casier judiciaire vierge

### Références réglementaires

- Règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) n°2320/2002 ;
- Règlement (UE) n°2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Décret n° 2012-833 du 29 juin relatif aux obligations en matière de recrutement et de formation pour la sûreté de l'aviation civile ;
- Arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié – Chapitre 11 : recrutement et formation du personnel.

### Objectifs pédagogiques et plan d'enseignement

#### Formation des personnes qui mettent en œuvre la vérification de concordance entre passagers et bagages

- Connaissances des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une **culture de sûreté** solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la **radicalisation**
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- Connaissance des exigences et des techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages
- Connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages

### Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

AAS formation vous accueille au sein de ses locaux et vous présente son équipe pédagogique composée d'instructeurs en sûreté de l'aviation civile, d'instructeurs certifiés IATA en marchandises dangereuses, d'un conseiller à la sécurité (ADR), de formateurs en "Sauveteur Secouriste du Travail" et "Risques terroristes".



« Déclaration d'activité enregistrée sous le n°42 68 02456 68 auprès du préfet de région Grand Est »  
Autorisation d'exercice n°FOR-68-2029-06-05-20240653585



# AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

Audit & Conseil – Sûreté – Marchandises Dangereuses – Langues étrangères

2 rue de Paris 68730 BLOTZHEIM

✉ [dispo@aasec.fr](mailto:dispo@aasec.fr) [www.avsec.fr](http://www.avsec.fr)

☎ +33 3 67 35 18 14 / 15 / 16



## Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés sur écran géant tactile ou téléviseurs
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports pendant et à la suite de la formation.

## Méthodes pédagogiques

- Affirmative (cours magistral)
- Interrogative
- Active.

## Validation et suivi des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Edition 1 Version 3  
Du 22/08/2023



« Déclaration d'activité enregistrée sous le n°42 68 02456 68 auprès du préfet de région Grand Est »  
Autorisation d'exercice n°FOR-68-2029-06-05-20240653585

